



Paris octobre 2015

Projet gouvernemental d'un plan d'action pour le Travail Social

La CFDT fait ses propositions

Reçue le 6 octobre 2015, au Ministère par la Directrice de Cabinet de Mme Neuville - Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions- la délégation des Fédérations -Interco et Santé Sociaux- a développé longuement ses réflexions et fait des propositions concrètes.

La délégation a, tout d'abord, fait état de son accord avec l'analyse et les constats de l'état des lieux du travail social développée au fil du rapport de Mme Bourguignon, **sans pour autant être en accord avec la totalité de ses propositions.**

Dans le droit fil de la plaquette fédérale de 2014 sur les Travailleurs Sociaux, la **CFDT** a pu proposer et développer ses positions et réflexions. Sans revenir sur la totalité des échanges, les thématiques suivantes ont été abordées :

- **Nécessité que le Politique - les élus - se positionnent sur la question du travail social.** Qu'ils définissent, à chaque échelon concerné- en priorité l'État, car il fixe la norme et le cap, le Département en tant que « chef de file » - ce que sont ses choix et ses objectifs en matière de politiques publiques d'action sociale. Il faut que les élus s'invitent dans les services « sociaux » de leur collectivité pour rencontrer les personnels.
- **Reconnaissance et valorisation** du travail social et de ses professionnels,
- Inscription du **travail social sur le territoire** et arrêt du travail en « tuyaux d'orgues », approche dans une **logique de développement social.**
- Définition de **nouvelles règles** en matière de **gouvernance locale** pour l'action sociale et le travail social.
- **Prise en compte du « parcours » de l'utilisateur** qui est, par définition, trans-institutionnel.
- Rénovation du système de **formation initiale et continue**
- **La désespérance des professionnels face au non aboutissement des EGTS. : « il ne va rien en sortir ! »**

« L'effet ciseau » budgétaire est très fortement ressenti au quotidien par les professionnels au niveau des moyens réduits pour la prévention médico-sociale, la protection de l'enfance, l'insertion dans le cadre du RSA...

Concrètement la CFDT a notamment proposé :

Gouvernance :

- Tout en respectant la place de chef de file du Département, montée en charge de la **responsabilité des intercommunalités** (qui seront, sauf exceptions prévues par la loi, d'au moins 15 000 habitants) auxquelles pourraient être proposée la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Actuellement ce travail est de la compétence obligatoire des **Centres Communaux d'Action Sociale**, mais tant pour des raisons de coût que de « surface » trop petite il est souvent absent ou se limite à des données quantitatives. L'entrée proposée serait celle du **développement social**. La création de Centre Inter- communaux d'Action Sociale serait incitée.
- A l'échelle du département nous proposons la mise en place d'un **Conseil Territorial des Politiques Publiques d'Action Sociale et de Travail Social** dans lequel serait débattu le **projet social départemental**. Au moins quatre thématiques seraient travaillées : la protection de l'enfance, la polyvalence, l'insertion et les personnes âgées ou handicapées. Seraient membres de ce Conseil des représentants des différents acteurs des politiques sociales : Département, CAF, secteur associatif, Intercommunalités, PJJ, représentants des personnels, représentants des usagers, Éducation nationale. Dans un souci de simplification et d'allègement des charges administratives, le projet social départemental pourrait **rassembler/fusionner bon nombre de Plans et Schémas** actuellement en vigueur. Il définirait aussi des critères **d'évaluation qualitative** de la réalisation de ce projet. Au niveau Régional une commission sociale serait créée dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) instituée par la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles, du 27 janvier 2014). C'est dans ce cadre que la Région pourrait travailler à son plan pour les formations sociales dont elle a la responsabilité. Par ailleurs cette commission pourrait utilement apporter des éléments spécifiques, éclairant la Région quant à ses orientations en matière économique. Globalement il s'agit de **remettre l' élu en position de responsabilité sur des choix politiques** et non des choix purement financiers/d'organisation en matière d'action et de travail social.

Formation :

- **Initiale** : maintien des **14 Diplômes d'Etat** tout en améliorant la **transversalité** en proposant des modules suivis en communs ; ouverture du fonds de financement et gratification des stages (qui se nomme « fonds de transition » et est doté de 5.3 millions d'€) à tous les employeurs **publics** comme privés. Cela revient à une **mutualisation du « coût » de l'indemnisation des stages qui lèverait le frein (ou la fausse excuse) budgétaire**. Cela serait aussi une vraie reconnaissance de la valeur des formations et de la **pertinence de « l'alternance intégrative »**
- **Continue** : ne pas mettre en place un système de **Développement Professionnel Continu** (DPC) qui existe dans le sanitaire et ne fonctionne pas. A partir d'une **véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales** (GPECT), qui par ailleurs nourrit la Région pour les formations initiales, proposer des formations permettant de **construire des parcours professionnels, des passerelles entre les emplois du territoire et entre les emplois d'aujourd'hui et ceux de demain**.

Mettre également en place des **formations thématiques interprofessionnelles et interinstitutionnelles** à l'échelle des territoires. Cela nécessite une réorganisation du financement de la formation continue dans le privé ou, pour le moins, des partenariats nouveaux dans ce domaine (privé/privé et privé/CNFPT/employeurs publics), mais c'est un des moyens pour **dépasser les cloisonnements et créer du réseau professionnel et de**

la culture commune locale. Il peut s'agir aussi de **formations financées nationalement** par les Ministères sur les grandes thématiques nationales et ouvertes à tous les professionnels potentiellement concernés.

Finances :

- La **CFDT** insiste pour **que l'Etat assume ses responsabilités financières en matière de prestations légales** « de base » [APA, AAH-PCH, RSA, Enfance en danger(notamment Mineurs Isolés Etrangers)] et que les marges de manœuvre ainsi retrouvées localement fassent l'objet d'une convention ou d'une charte incitant (libre administration des collectivités oblige) les collectivités à **les réaffecter en tout ou partie au travail social qui, pour la CFDT, est un investissement et une richesse et non un coût !**
- La **CFDT** a **dénoncé le systématisme du fonctionnement en appels à projets** qui, dans le concret, tue une bonne partie des capacités à l'innovation et défavorise les petites ou jeunes structures qui n'ont pas suffisamment de trésorerie pour en assumer le coût financier et technique.

Statuts :

- Nous avons acté le principe de **reconnaissance des diplômes de niveau III en Licence Master Doctorat** (ce qui veut dire aussi l'exigence qualitative des formations) ainsi que le projet de **passage à la catégorie A** dans la Fonction Publique (qui se négociera ailleurs !).
- **Il s'agit aussi à travers cela de la place que la société donne au travail social et à ses acteurs.** La baisse du nombre des candidatures aux concours d'entrée, malgré le contexte de chômage massif des jeunes, est un indicateur qui doit alerter la puissance publique.

Mise en valeur du travail social :

- Sortir le **Conseil Supérieur du Travail Social** de la confidentialité de ses débats et rendre visible ses travaux : site internet, débats et conférences en diffusion vidéo, publications facilement accessibles ...
- Il faut que **l'Etat et les collectivités territoriales investissent**, chaque année en mars, la **journée Internationale du Travail Social**. Cette journée doit aider à promouvoir « les richesses » du travail social et de ses professionnels.
- Nous avons pointé la pertinence du rapport des élèves de **l'Institut National des Etudes Territoriales- INET-** de septembre 2014 intitulé « **Du travailleur social au travail social dans les collectivités** ». Ce travail de recherche très documenté dans ses observations des réalités professionnelles, nous apparaît être une analyse et une description fine du travail social territorial et de son fonctionnement. Précisons que cette étude a été commanditée par le CNFPT et 3 associations de Directeurs et cadres de l'action sociale !

Le processus des EGTS dure depuis 2 ans ½ ! En cette période où la société interroge et s'interroge dans tous les domaines, les professionnels désespèrent d'être entendus, pris en compte et respectés.

La délégation **CFDT** tient à souligner la qualité du dialogue et de l'écoute respective durant cet échange. Il nous est apparu que nos interlocuteurs avaient conscience des enjeux et problématiques du secteur, reste à voir ce que les arbitrages politiques (et financiers) produiront !

**Ne pas être dans le conservatisme stérile, mais argumenter, élaborer et construire.
La CFDT est force de proposition pour faire entendre les professionnels et
participer au développement du travail social de demain.**

ENGAGEZ-VOUS REJOIGNEZ LA CFDT...